



RAPPORT ANNUEL 2023



Préparé par
Matthieu Levasseur, M.A.P.
Directeur général

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	2
Préambule	2
Objet.....	2
RÉVISION DES OUTILS DE GESTION CONTRACTUELLE	3
RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE	4
LISTE DES CONTRATS ET LEUR MODE DE PASSATION	5
FORMATIONS ET SUIVIS AUPRÈS DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE.....	6
PLAINE ET SANCTION.....	7
CONCLUSION.....	8
ANNEXE A	9

PRÉSENTATION

Préambule

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle doit être déposé annuellement lors d'une séance du conseil.



Objet

Le présent rapport a comme principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville de Warwick en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

RÉVISION DES OUTILS DE GESTION CONTRACTUELLE

Une politique sur la gestion contractuelle a été adoptée par le conseil municipal le 6 décembre 2010 aux termes de la résolution numéro 2010-12-385, conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (P.L. 122), la Ville de Warwick a adopté le 9 juillet 2018, le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle. Le Règlement numéro 324-2021, adopté le 17 mai 2021, est venu ensuite modifier le Règlement numéro 253-2018 afin de prévoir des mesures pour favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique. La version administrative du Règlement sur la gestion contractuelle mise à jour a été publiée sur le site Internet de la Ville de Warwick conformément à la Loi. Depuis, aucune autre modification n'a été apportée à ce règlement.

Le Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Warwick prévoit :

- a) des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ;
- b) des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes ;
- c) des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
- d) des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts ;
- e) des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte ;
- f) des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat ;
- g) des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique.

RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

4

Le Règlement portant sur la gestion contractuelle prévoit, entre autres, les règles d'adjudication suivantes :

- Au moins 25 000 \$ et de moins de 121 200 \$:
 - Appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs ;
 - Contrat conclu de gré à gré :
 - avec rotation des fournisseurs ;
 - avec sollicitation auprès de fournisseurs ;
 - avec fournisseur unique.
- 121 200 \$ et plus : Appel d'offres public

Il est à préciser qu'en vertu du Règlement modifiant le Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance de celles-ci, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024, le seuil d'appel d'offres public est passé de **121 200 \$ à 133 800 \$**.



LISTE DES CONTRATS ET LEUR MODE DE PASSATION

La Ville peut conclure des contrats selon les trois (3) modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public. Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Ville tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

Comme indiqué précédemment, les contrats d'au moins 25 000 \$ et de moins de 121 200 \$ peuvent être conclus de gré à gré. Toutefois, la Ville tend dans la mesure du possible à faire une demande de soumissions auprès d'au moins deux (2) fournisseurs.

Ainsi, au cours de l'année 2023, la Ville a accordé huit (9) contrats de gré à gré, six (6) contrats ont été octroyés à la suite d'un appel d'offres sur invitation et sept (7) contrats ont été adjugés suite à un appel d'offres public.

Un tableau énumérant tous les contrats accordés en 2023 par résolution du conseil municipal est joint au présent rapport à l'annexe A.



FORMATIONS ET SUIVIS AUPRÈS DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE

6

La Ville s'engage à offrir à ses dirigeants et employés exerçant des fonctions reliées à l'octroi ou la gestion des contrats municipaux, toute formation visant à perfectionner, accroître et maintenir leurs connaissances au sujet des normes de confidentialité devant être respectées, des règles d'adjudication légale des contrats, des règles en matière de lobbyisme ainsi que toute matière pertinente à la saine gestion contractuelle municipale.

Le directeur général tient régulièrement des comités de gestion où les différents gestionnaires sont informés des nouveautés législatives pertinentes dans le domaine municipal et des modes de passation des contrats.

Suivant la recommandation du vérificateur externe, un processus formel d'identification des opérations entre apparentés a été mis en place.



PLAINE ET SANCTION

Plainte

En vertu de l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat.

En ce sens, la Ville de Warwick a adopté, le 6 mai 2019, une procédure pour le traitement des plaintes afin d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat.

Aucune plainte n'a été reçue en 2023 dans le cadre d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat ni pour l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. De plus, l'application du règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière durant l'année 2023.



Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle en 2023.

CONCLUSION

Tous les contrats octroyés au cours de l'année 2023 respectent le Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Warwick et les différentes lois applicables en matière contractuelle.

La Ville doit maintenir une grande rigueur et faire preuve d'une vigilance encore plus importante durant tout le processus d'appel d'offres, d'abord en amont lors de la préparation et de la rédaction des documents d'appels d'offres jusqu'à l'adjudication du contrat en passant par la sélection des membres du comité de sélection le cas échéant.



L'extrême prudence, la rigueur et la vigilance doivent donc nous guider dans l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

ANNEXE A

LISTE DE TOUS LES CONTRATS ACCORDÉS
COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS
DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

♦ Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. / Travaux de réfection de voirie et pavage sur le rang des Érables et la rue Ménard	524 934 \$	Appel d'offres public
♦ La Sablière de Warwick Itée / Travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur les rues Saint-Louis, Notre-Dame, Saint-Médard, Letarte, Dollard et Sainte-Jeanne-d'Arc	4 792 982 \$	Appel d'offres public
♦ Perreault Construction / Travaux de réfection des trottoirs en béton pour l'année 2023	31 748 \$	Appel d'offres sur invitation (2 entrepreneurs)
♦ Les Services EXP inc. / Offre de services – Surveillance – Phase II du développement Brindle	43 790 \$	De gré à gré
♦ Pelouse Plus 2008 / Tonte de pelouse	119 686 \$	Appel d'offres sur invitation (3 entrepreneurs)
♦ SG Construction / Travaux de reconstruction du Pavillon Baril	1 215 230 \$	Appel d'offres public
♦ Banque Royale du Canada / Refinancement des règlements numéros 165-2012 et 154-2011	236 363 \$	Appel d'offres public
♦ Abriart inc. / Travaux de rénovation à la Salle du Canton	222 963 \$	Appel d'offres public
♦ Englobe Corp. / Contrôle qualitatif/Travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur les rues Saint-Louis, Notre-Dame, Saint-Médard, Letarte, Dollard et Sainte-Jeanne-d'Arc	68 298 \$	Appel d'offres sur invitation (2 fournisseurs)

♦ Management SIMO inc. / Inspection des bornes fontaines 2023-2027	43 192 \$	De gré à gré (Demande de soumissions auprès de 2 fournisseurs)
♦ Banque Nationale / Prêt temporaire – Travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur les rues Saint-Louis, Notre-Dame, Saint-Médard, Letarte, Dollard et Sainte-Jeanne-d'Arc	72 433 \$	Appel d'offres sur invitation (3 fournisseurs)
♦ Espace Terrassement inc. / Réfection des sentiers du parc Étoiles d'Or	107 267 \$	De gré à gré
♦ Groupe RDL Thetford/Plessis inc. / Vérification pour les exercices financiers 2023-2024-2025	56 368 \$	De gré à gré
♦ La Sablière de Warwick ltée / Travaux de pavage complémentaires - Rue Baril	67 229 \$	De gré à gré
♦ La Sablière de Warwick ltée / Matériaux travaux de rechargement du rang des Chalets et de la route Desrochers	37 482 \$	De gré à gré (Demande de soumissions, prix unitaires selon matériaux, auprès de 2 fournisseurs)
♦ GFL Environmental Services inc. / Contrat/Vidange, déshydratation, transport et disposition des boues des étangs 2 et 3 de la station d'épuration des eaux usées de Warwick et des étangs 1 et 2 de la station d'épuration des eaux usées de Saint-Albert	790 755 \$	Appel d'offres public
♦ Sel Frigon inc. / Contrat pour la fourniture et la livraison de fondant à glace pour l'année 2024	57 827 \$	Appel d'offres sur invitation (2 fournisseurs)
♦ Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc. / Octroi du contrat/Achat pour les produits chimiques – Chlorure ferrique pour l'année 2024	48 905 \$	Appel d'offres sur invitation (3 fournisseurs)

♦ Évimbec ltée / Services professionnels en évaluation foncière municipale 2024-2028	635 437 \$	Appel d'offres public
♦ Berger-Levrault Canada ltée / Renouvellement du contrat de licence et de service pour 2024-2028	39 032 \$	De gré à gré
♦ HINO Bois-Francs / Modification à l'autorisation d'achat pour le remplacement du camion de service	112 599 \$ (Demande de soumissions auprès de 3 fournisseurs. 1 soumission reçue)	De gré à gré
♦ Gestion Multi-Sports / Gestion des terrains de jeux pour l'été 2023	44 350 \$	De gré à gré

* Les montants indiqués représentent le coût net, soit le montant de base sans les taxes et la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes.